

# Lancement de la programmation des fonds européens 2014-2020

Mesures Forêt

09 février 2015

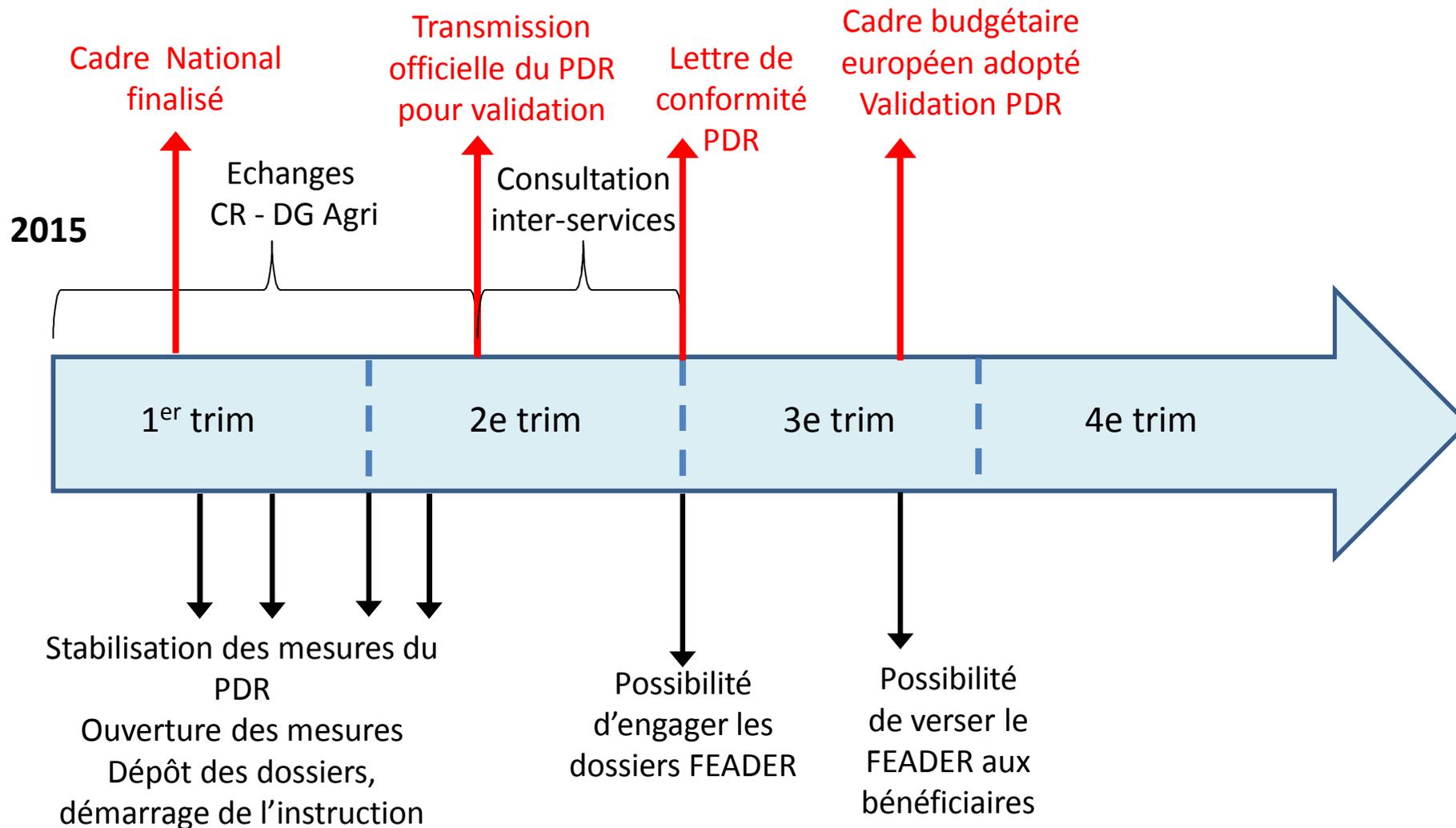
# Ordre du jour

1. Avancement des programmes FEADER et FEDER
2. Logique de programmation 2014-2020
3. Les mesures forêts des programmes et les appels en cours et à venir

# 1 – Point sur l'avancement des programmes FEADER et FEDER

## FEADER

- Le Cadre National stabilisé et transmis officiellement à la Commission Européenne pour validation est nécessaire pour:
  - Finaliser les mesures du PDR
  - Transmettre officiellement le PDR à la CELes négociations sur le Cadre National sont toujours en cours entre le MAAF et la DG Agri de la CE
- Le cadre budgétaire pluriannuel européen doit avoir été adopté pour:
  - Obtenir la validation formelle du PDR par la CE



# FEDER FSE et POIA ( Feder)

Programmes adoptés mi décembre 2014

PO FEDER FSE: Comité de Suivi 18 décembre 2014

Séminaire Lancement 26 janvier 2015 ( Appels à proposition)

POIA: Comité de Suivi et Séminaire de lancement 19 février 2015

## 2 – Logique de programmation 2014-2020

# Les mots clés de la programmation 2014-2020:

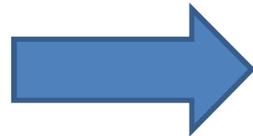
Approche stratégique

Performance

Sélection

# Performance

Priorisation  
des  
besoins



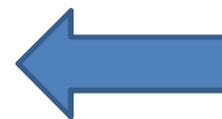
Concentration  
des  
moyens



Résultats  
à  
atteindre



Indicateurs  
chiffrés



Cadre de  
performance



Résultats à atteindre en  
2018 pour ne pas  
perdre la réserve de  
performance (6% des  
crédits)

FEADER: au moins 5% de l'enveloppe  
pour LEADER ; 30% sur  
l'environnement  
FEDER : au moins 20% sur transition  
énergétique (34%)

## Sélection

Il s'agit d'une nouvelle étape prévue par les règlements européens pour tous les fonds, qui a pour objectifs de:

- ✓ Respecter les principes de transparence et d'égalité de traitement des porteurs de projets
- ✓ Sélectionner les projets les mieux à même de répondre aux objectifs des PO (logique de performance)

Exceptions FEADER : ICHN, Bio, MAEC, Prédation

## Publication et information sur les appels

- ✓ Les appels sont publiés par l'Autorité de Gestion sur le site WEB du programme, avec :
  - les coordonnées du service auprès duquel retirer le dossier de demande d'aide et pouvant répondre aux éventuelles questions du candidat,
  - la grille d'évaluation des dossiers.
- ✓ Information au CRP des appels à projets et à propositions, avant ou après publication.
- ✓ Réunions d'informations régulières organisées par l'AG.

## Instruction

Après avoir vérifié l'éligibilité du candidat et de l'opération, le service instructeur procède à :

- l'analyse du budget (détermination du coût total éligible et du plan de financement,...)
- la vérification du respect des règles européennes et nationales (mise en concurrence, aides d'état, absence de double financement ...),
- l'évaluation du projet au regard des critères de sélection.

## Les critères de sélection

3 catégories:

### Qualité du projet

Définis à partir  
des principes de  
sélection inscrits  
dans les mesures  
du PO

### Contribution aux objectifs des Programmes

Définis à partir de  
la stratégie et du  
cadre de  
performance du  
PO

### Capacité administrative et financière du porteur

Définis à partir  
des exigences  
européennes en  
matière de  
gestion des  
crédits européens

- Définis pour chaque appel
- Soumis au comité de suivi pour information
- Publiés dans les appels avec leur pondération

# 3 – Les mesures forêts des programmes et les appels en cours et à venir



# FEADER 2014-2020

## Répartition de l'enveloppe FEADER: 476 millions d'euros

<b>Enveloppe nationale</b>	<b>373</b>
ICHN	213.2
MAEC	75
Bio	18.8
Installation	24
Prédation	32
Natura 2000	10
<b>Enveloppe régionale</b>	<b>103</b>
Modernisation	14
Industries agro-alimentaires	12
Hydraulique agricole	18
Forêt	9
Foncier	2,5
Formation	1,2
Circuits courts	2,3
Innovation	4
LEADER	25,2
Développement rural (incl Pastoralisme)	13,5
Assistance Technique	3,8

### Forêt : 9,28 millions EUR

Type d'opération 1.2: Actions de démonstration et d'information dans le domaine de l'agriculture et de la forêt (ex mesure 111B) **0,24M€**

Type d'opération 4.3.3: Desserte forestière (ex mesure 125A) **1,5M€**

Types d'opération 8.3.1, 8.3.2 et 8.4 : DFCI+ RTM+RTI (ex mesure 226C) **5,7M€**

Type d'opération 8.6 : Mécanisation forestière (ex mesure 123 B) **1,14M€**

Type d'opération 16.7 :  
Coopération/stratégies de développement local forestiers **0,7M€**

## Calendrier prévisionnel d'ouverture des appels

Mesure	Type d'opération	FEADER 2014-2020	Ouverture prévisionnelle	Priorisation
Mesure 8	8.6 Equipement et modernisation entreprises sylvicoles et exploitation forestière	1.1 M d'euros	1 <sup>er</sup> trim 2015	Priorité ++
	8.3.1 Défense des forêts contre les incendies	5.3 M d'euros	1 <sup>er</sup> trim 2015	Priorité ++ Sous réserve négo DG Agri
	8.3.2 Protection contre les risques naturels en forêts de montagne	0.2 M d'euros	1 <sup>er</sup> trim 2015	Priorité ++ Sous réserve négo DG Agri
	8.4 Reconstitution des peuplements forestiers	0.2 M d'euros	1 <sup>er</sup> trim 2015	Sous réserve négo DG Agri
Mesure 1	1.2 Actions de démonstration et d'information agri et forêt	1.1 M d'euros	1 <sup>er</sup> trim 2015	Priorité +
Mesure 4	4.3.3 Desserte forestière	1.5 M d'euros	1 <sup>er</sup> trim 2015	Priorité +
Mesure 16	16.7 Stratégies locales de développement pour la gestion de la forêt	0.7 M d'euros	1 <sup>er</sup> trim 2015	Priorité + Sous réserve négo DG Agri

## Actions de démonstration et d'information dans les domaines de l'agriculture et de la forêt (1.2)

### Cadrage PDR

- **Description du type d'opération**

Activités de démonstration et actions d'information visant la diffusion des connaissances scientifiques et des pratiques innovantes, déjà testées ou mises au point, aux agriculteurs et aux actifs du secteur la sylviculture: coûts pédagogiques (intervenants, supports), organisation de colloques et séminaires...

- **Bénéficiaires**

établissements publics ou privés, ou des associations, qui assurent les actions d'information et de démonstration au profit du public cible.

- **Coûts éligibles**

Actions de démonstration : salaires chargés (y compris indemnités et primes) des intervenants de l'action, frais généraux sur la base d'un forfait de 15% des frais de personnel directs éligibles.

Coûts liés à la mise en œuvre des actions de diffusion d'information : organisation de séminaires ou de colloques, conception et diffusion de support pédagogique.

- **Conditions d'éligibilité**

dispose des capacités appropriées en termes de qualifications

Les actions des organismes bénéficiaires devront s'adresser au public cible, qui est constitué des personnes actives dans le secteur forestier:

- **Données financières**

- Taux d'aide publique 80% ; Taux FEADER 53%
- Seuil : 15 000€

- **Indicateurs :**

dépense publique totale de 0,3 million sur 2014 2020

## Actions de démonstration et d'information dans les domaines de l'agriculture et de la forêt (1.2)

### *Cadrage appel 2015*

#### 1 appel à projet annuel

- **Critères de sélection**

- Adéquation des actions aux thématiques ciblées dans la description de la mesure ;
- Adéquation entre le coût et l'impact des actions ;
- Capacité à atteindre le public cible visé ;
- Innovation dans les modalités de transfert des connaissances et des actions d'information (méthodes, outils).

- **Enveloppe FEADER annuelle indicative**

50 000 euros de FEADER pour la forêt

- **Cofinanceurs**

Région

- **Service instructeur**

Région / SGFE

## Desserte forestière (4.3.3)

### *Cadrage PDR*

- **Description du type d'opération**

Investissements visant l'amélioration de la desserte interne des massifs forestiers et des interventions ponctuelles sur l'accès aux massifs

- **Bénéficiaires**

Associations ou groupements de Propriétaires forestiers privés, collectivités territoriales, groupements d'intérêt économique et écologique forestiers (GIEEF).

Syndicats intercommunaux, OGEC, ASA, ASL, coopératives forestières, ONF

**Coûts éligibles**

Travaux sur la voirie interne aux massifs

Travaux d'insertion paysagère : reverdissement de talus, plantation suite à l'ouverture de desserte.

Travaux annexes mais faisant partie intégrante du

Les coûts liés à la maîtrise d'œuvre et/ou à l'étude préalable

Les frais liés aux acquisitions foncières forestières

- **Conditions d'éligibilité**

étude d'opportunité et de faisabilité

évaluation de l'impact attendu sur l'environnement

garantie de gestion durable de la forêt

- **Données financières**

Taux FEADER : 53%

Taux d'aide publique : 80%

- **Indicateurs**

Nombre de projets : 15 projets sur 2014 2020

## Desserte forestière (4.3.3)

### *Cadrage appel 2015*

#### 1 appel à projet annuel

- **Critères de sélection**

Existence d'un document de planification et de gestion forestière (ex : Charte forestière de territoire, schéma de desserte, plan de massif) comprenant un volet relatif à la desserte et l'identification de zones au titre de la mobilisation du bois ;

Volume de bois mobilisable rapporté au montant de l'aide sollicitée.

- **Enveloppe FEADER annuelle indicative**

300 000 euros

- **Cofinanceurs**

Etat, Région, CG

- **Service instructeur**

DDT (M) et DRAAF

## Défense des forêts contre les incendies (8.3.1)

### *Cadrage PDR*

- **Description du type d'opération**

L'opération vise à protéger le patrimoine forestier contre le risque de propagation des feux de forêt et à réduire les surfaces forestières parcourues par le feu, principalement par le financement de travaux, de matériels ou d'actions de prévention.

- **Bénéficiaires**

propriétaires privés et groupements, collectivités territoriales et groupements, ONF, personnes morales de droit public, associations syndicales

- **Coûts éligibles**

Création et entretien des équipements de prévention tels que voies

Création de coupures de combustibles en forêt  
travaux de sylviculture préventive par le broyage de rémanents après exploitations à finalité

Actions d'animation, d'information et projets de démonstration de la fiabilité des techniques et technologies.

Frais liés aux formalités administratives

Etudes, cartographies liées aux projets (15 % max du montant HT des travaux).

Frais liés aux acquisitions foncières forestières dans la limite des 10% des dépenses totales

- **Conditions d'éligibilité**

Les opérations doivent être compatibles avec le plan départemental de protection des forêts contre les incendies.

Conformité aux plans intercommunaux de débroussaillage et d'aménagement forestier si existence

zone d'aléa moyen ou fort

garantie de gestion durable de leur forêt

- **Données financières**

Taux d'aide publique 80% ; Taux FEADER 53%

Seuil : 1000 euros.

- **Indicateurs :**

dépense publique totale de 10,4 million sur 2014 2020 pour RTM et DFCI , 14 bénéficiaires

## Défense des forêts contre les incendies (8.3.1)

### *Cadrage appel 2015*

appel à projet annuel ouvert en continu avec une sélection deux fois par an

- **Critères de sélection**  
exposition au « risque » feu de forêt et de l'importance des enjeux patrimoniaux naturels menacés, ainsi que du niveau d'équipement du massif concerné.
- **Enveloppe FEADER annuelle indicative**  
1 million euros de FEADER
- **Cofinanceurs**  
Etat, Région, CG
- **Service instructeur**  
DDT (M) et DRAAF

Gradation du risque dans la zone éligible :

Nature des données historiques utilisées :

Source Météofrance :

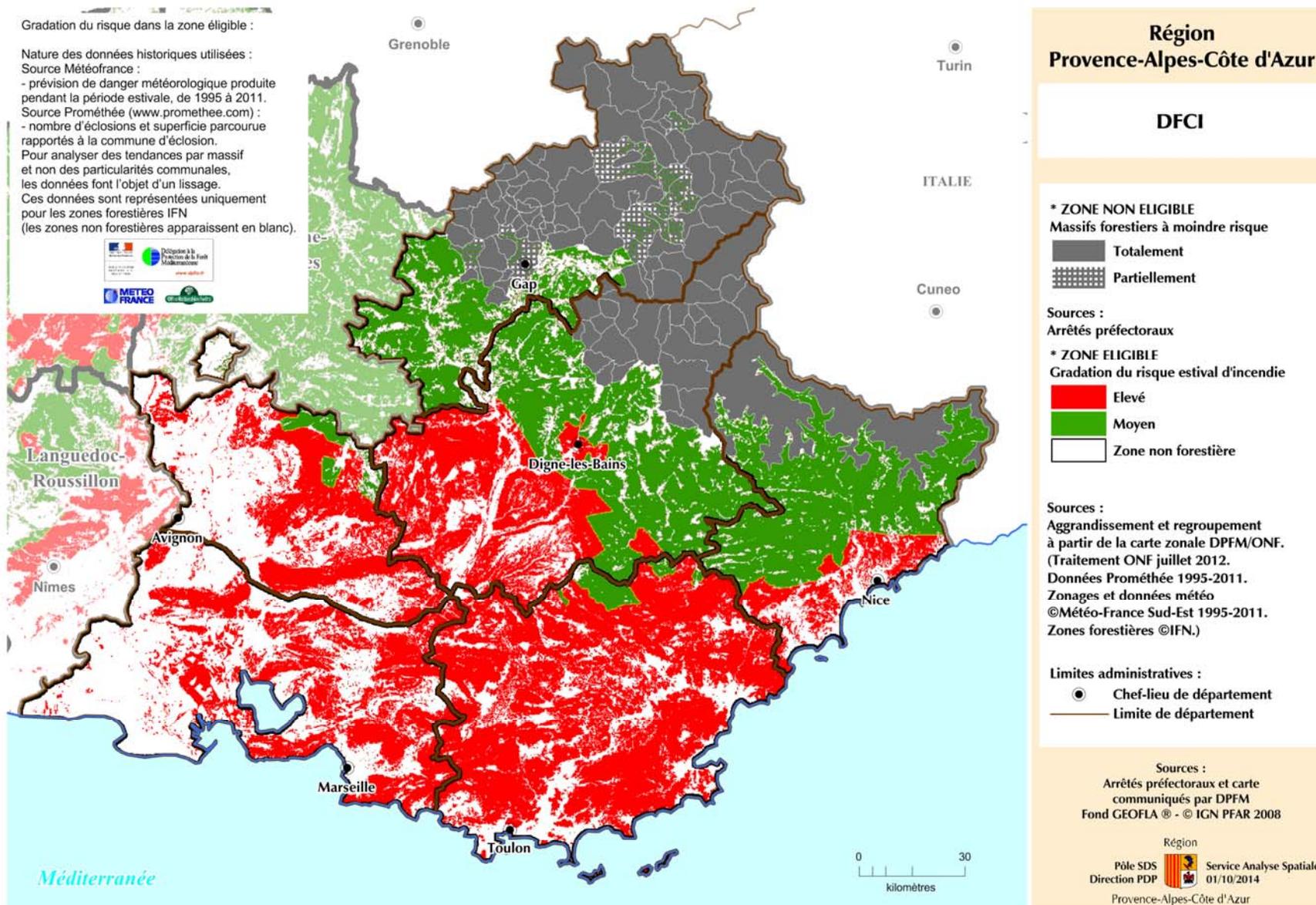
- prévision de danger météorologique produite pendant la période estivale, de 1995 à 2011.

Source Prométhée (www.promethee.com) :

- nombre d'éclosions et superficie parcourue rapportés à la commune d'éclosion.

Pour analyser des tendances par massif et non des particularités communales, les données font l'objet d'un lissage.

Ces données sont représentées uniquement pour les zones forestières IFN (les zones non forestières apparaissent en blanc).



## Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

### DFCI

\* ZONE NON ELIGIBLE  
Massifs forestiers à moindre risque

- Totalement
- Partiellement

Sources :  
Arrêtés préfectoraux

\* ZONE ELIGIBLE  
Gradation du risque estival d'incendie

- Elevé
- Moyen
- Zone non forestière

Sources :  
Aggrandissement et regroupement à partir de la carte zonale DPFM/ONF. (Traitement ONF juillet 2012. Données Prométhée 1995-2011. Zonages et données météo ©Météo-France Sud-Est 1995-2011. Zones forestières ©IFN.)

Limites administratives :  
● Chef-lieu de département  
— Limite de département

Sources :  
Arrêtés préfectoraux et carte communiqués par DPFM  
Fond GEOFLA ® - © IGN PFAR 2008

Région  
Pôle SDS  Service Analyse Spatiale  
Direction PDP  01/10/2014  
Provence-Alpes-Côte d'Azur

## Protection contre les risques naturels en forêts de montagne (8.3.2)

### *Cadrage PDR*

- **Description du type d'opération**

assurer la stabilité des peuplements forestiers de montagne à rôle protecteur et réduire l'intensité et la fréquence des phénomènes naturels dangereux par des opérations de correction à la source de génie biologique ou de génie civil

- **Bénéficiaires**

propriétaires privés et groupements, collectivités territoriales et groupements, ONF, personnes morales de droit public, associations syndicales

- **Coûts éligibles**

Aide aux investissements matériels (travaux) et études, encadrement, maîtrise d'œuvre, à condition qu'ils soient liés à ces investissements.

Opérations visant à l'amélioration de la stabilité des terrains en montagne

Travaux sylvicoles destinés au maintien ou à l'amélioration de la fonction de protection de la forêt

Les dépenses de maîtrise d'œuvre et d'études associées aux travaux sont éligibles dans la limite de 15 % du cout total éligible du projet.

- **Conditions d'éligibilité**

zones de montagne présentant de forts aléas de phénomènes gravitaires naturels ainsi qu'aux communes dotées d'un plan de prévention des risques naturels liés aux phénomènes gravitaires rapides.

Aléa identifié de chute de blocs, d'avalanche, de glissement de terrain, de crue torrentielle

Les travaux sylvicoles visant spécifiquement à optimiser la stabilité des terrains de montagne avis du service de restauration des terrains en montagne ; conformité avec les documents de gestion forestière

- **Données financières**

Taux d'aide publique 80% ; Taux FEADER 53%

Seuil : 1000 euros.

- **Indicateurs :**

dépense publique totale de 1,4 million sur 2014 2020 pour RTM et DFCI , 14 bénéficiaires

## Protection contre les risques naturels en forêts de montagne (8.3.2)

### *Cadrage appel 2015*

appel à projet annuel ouvert en continu avec une sélection deux fois par an

- **Critères de sélection**
  - Prise en compte du niveau de risque
  - Prise en compte des effets induits du projet sur la biodiversité et le transfert sédimentaire
- **Enveloppe FEADER annuelle indicative**
  - 40 000 euros de FEADER
- **Cofinanceurs**
  - Etat, Région, CG
- **Service instructeur**
  - DDT (M) et DRAAF

## Reconstitution des peuplements forestiers (8.4)

### *Cadrage PDR*

- **Description du type d'opération**

préparation du terrain sinistré ;  
aide à la régénération naturelle ;  
reboisement des zones dépourvues de semenciers et de régénération naturelle  
reprise des bandes de roulement des pistes DFCI endommagées et ne permettant plus l'accès aux services de sécurité

- **Bénéficiaires**

établissements publics ou privés, ou des associations, qui assurent les actions d'information et de démonstration au profit du public cible.

- **Coûts éligibles**

Actions de démonstration : salaires chargés (y compris indemnités et primes) des intervenants de l'action, frais généraux sur la base d'un forfait de 15% des frais de personnel directs éligibles.

Coûts liés à la mise en œuvre des actions de diffusion d'information : organisation de séminaires ou de colloques, conception et diffusion de support pédagogique.

- **Conditions d'éligibilité**

dispose des capacités appropriées en termes de qualifications

Les actions des organismes bénéficiaires devront s'adresser au public cible, qui est constitué des personnes actives dans le secteur agricole, agroalimentaire, et forestier:

- **Données financières**

Taux d'aide publique 80% ; Taux FEADER 53%

- **Indicateurs :**

dépense publique totale de 1,5 million sur 2014 2020

## Reconstitution des peuplements forestiers (8.4)

### *Cadrage appel 2015*

- **Critères de sélection**

Prise en compte de la gravité des dommages aux forêts, de l'impact sur les accès ou les services

- **Enveloppe FEADER annuelle indicative**

40 000 euros

- **Cofinanceurs**

Etat, Région, CG

- **Service instructeur**

DDT/DDTM

## Aide à l'équipement et à la modernisation des entreprises sylvicoles et d'exploitation forestière (8.6)

### *Cadrage PDR*

- **Description du type d'opération**

Soutenir les investissements dans les matériels d'exploitation afin d'accroître la productivité des entreprises sylvicoles

- **Bénéficiaires**

PME / Coopérative

- **Coûts éligibles**

Matériels de débardage, d'abattage et façonnage, de broyage mobile, ...

Études liées aux investissements

- **Conditions d'éligibilité**

Entreprises de moins de 30 ETP) au CA annuel < 4 millions EUR sur les 2 derniers exercices  
Impact environnemental des investissements

- **Données financières**

- Taux d'aide publique 40%
- Taux FEADER 53%
- Plafond 300 k€ / Seuil 50k€
- Régime d'aide (REAF, de minimis)

- **Indicateurs**

Nombre de projets : 15 sur 2014-2020

## Aide à l'équipement et à la modernisation des entreprises sylvicoles et d'exploitation forestière (8.6)

*Cadrage appel 2015*

appel à projet annuel ouvert en continu avec une sélection deux fois par an

- **Critères de sélection**
  - Priorité accordée aux entreprises engagées dans une démarche de certification (comme PEFC, FSC, Bois des Alpes);
  - Nombre d'emplois créés liés au projet
  - Existence d'une contractualisation avec des entreprises de 2eme transformation sur le territoire régional
  - Rapport Cout total éligible / volume de bois mobilisé
  - Rapport Cout total éligible / résultat annuel de l'entreprise
  - Rapport Cout total éligible / nombre d'emplois créés
- **Enveloppe FEADER annuelle indicative**
  - 220 000 euros de FEADER
- **Cofinanceurs**
  - Région, CG
- **Service instructeur**
  - Région / SGFE

## Stratégies locales de développement pour la gestion de la forêt (16.7)

### *Cadrage PDR*

- **Description du type d'opération**

accompagner l'émergence de nouvelles stratégies locales de développement forestier visant à une meilleure gestion de la ressource et au respect de la multifonctionnalité de la forêt;

soutenir les projets des territoires engagés dans une stratégie locale de développement forestier

- **Bénéficiaires**

Collectivités territoriales, EPCI, Syndicats mixtes,  
Structures porteuses de Pays, PNR, Parc Nationaux  
Association forêt modèle  
Etablissements publics

- **Coûts éligibles**

Frais liés à la conduite des Etudes de faisabilité, diagnostics, documents de planification ;  
Frais de personnels liés à la réalisation et au bilan des projets, à l'animation, et à l'élaboration des stratégies (salaires chargés, y compris indemnités et primes ; les frais autres ne sont pas éligibles).

- **Conditions d'éligibilité**

Existence d'une gouvernance partagée et d'un document stratégique  
nouveaux projets uniquement

- **Données financières**

Taux d'aide publique 80% ; Taux FEADER 80%  
Coût total éligible minimum par dossier : 30 000 €

- **Indicateur**

Dépense publique totale : 830 k€ sur 2014 2020

## Stratégies locales de développement pour la gestion de la forêt (16.7)

### *Cadrage appel 2015*

#### 1 appel à projet annuel

- **Critères de sélection**

Caractère innovant de la démarche proposée ;

Impact sur la valorisation de la forêt et du bois ;

Intégration de la dimension multifonctionnelle de la forêt ;

Prise en compte du niveau de diffusion et de la mutualisation d'expériences autour du projet

- **Enveloppe FEADER annuelle indicative**

130 000 euros

- **Cofinanceurs**

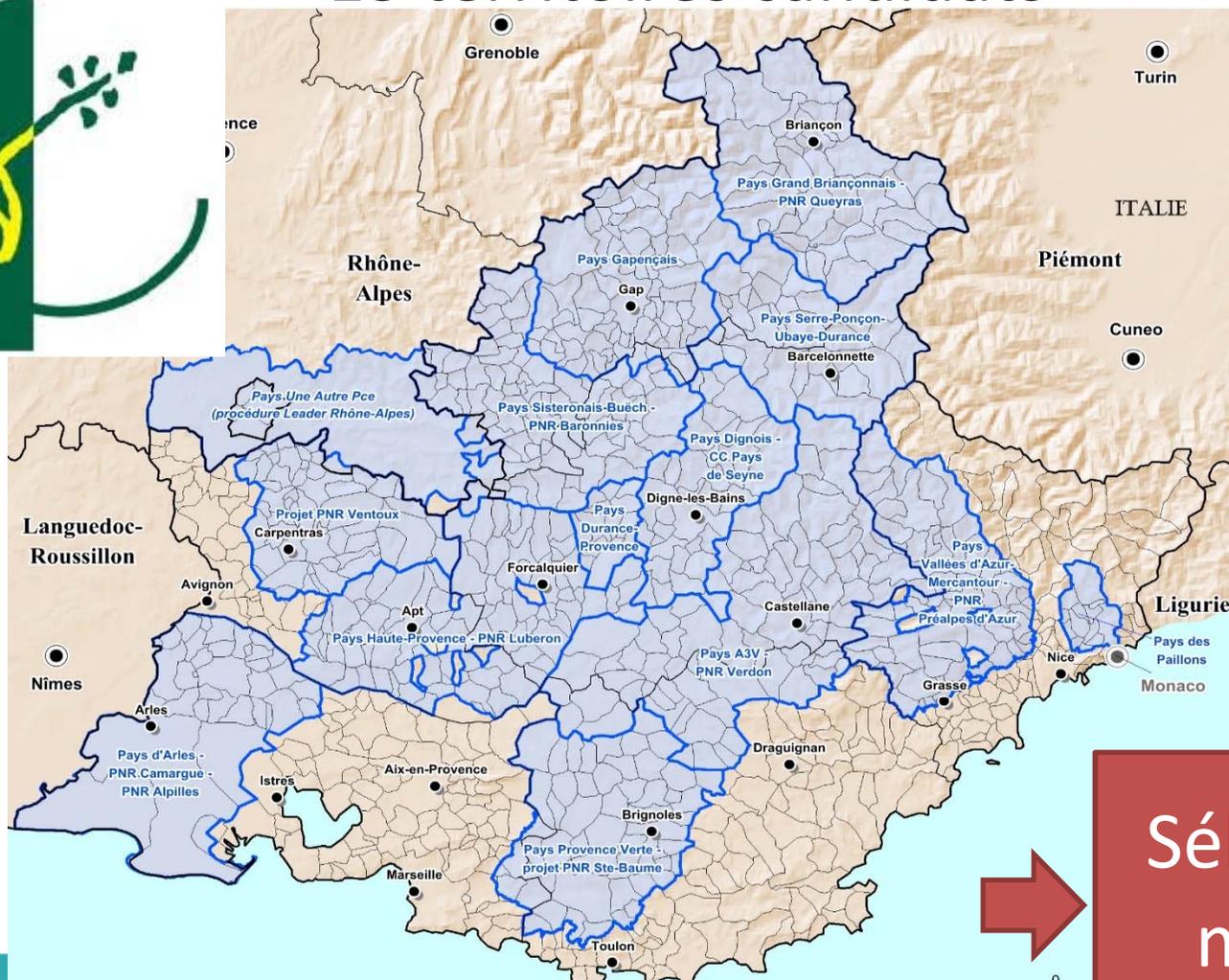
Etat, Région

- **Service instructeur**

Région / SGFE



## 13 territoires candidats



Région  
Provence-Alpes-Côte d'Azur

CANDIDATURES  
LEADER 2014-2020

■ Territoire candidat

Sélection en  
mai 2015

- Pays et futurs pôles d'équilibre territorial et rural, PNR et PNR en préfiguration
- Une communauté de communes en continuité territoriale
- Un nombre d'habitants entre 10 000 et 150 000.

## LEADER (mesure 19)

2 axes  
thématiques  
prioritaires

Promouvoir le développement  
économique par la valorisation  
des ressources du territoire

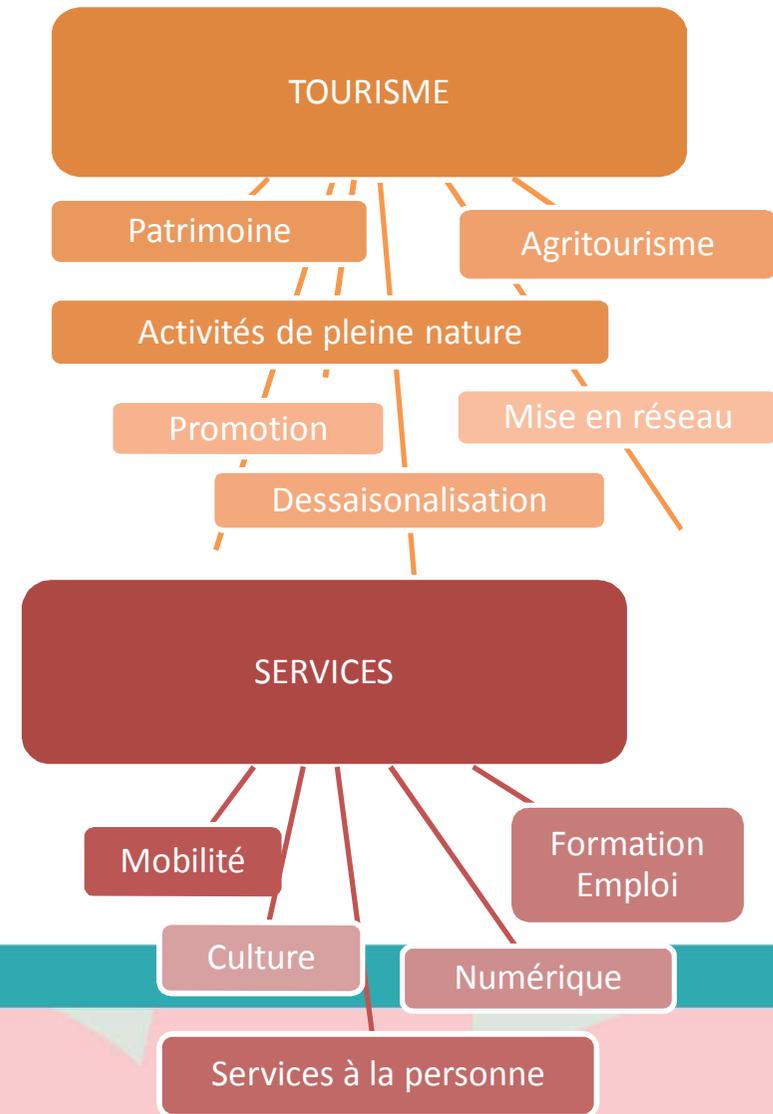
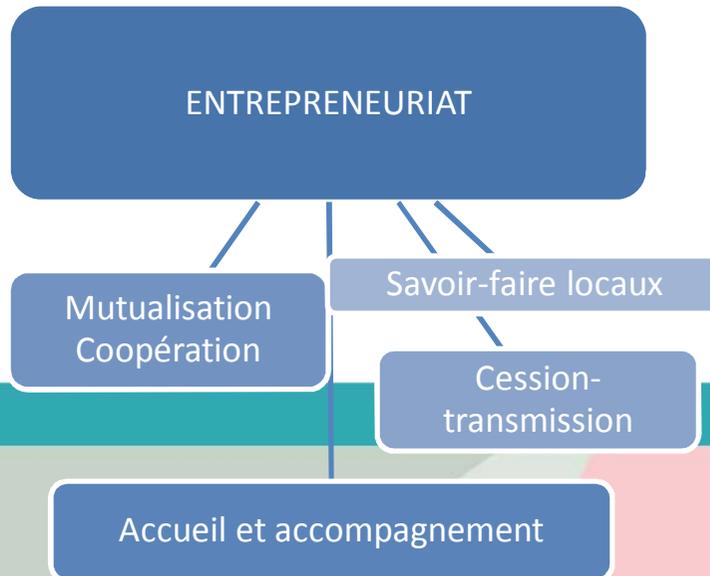
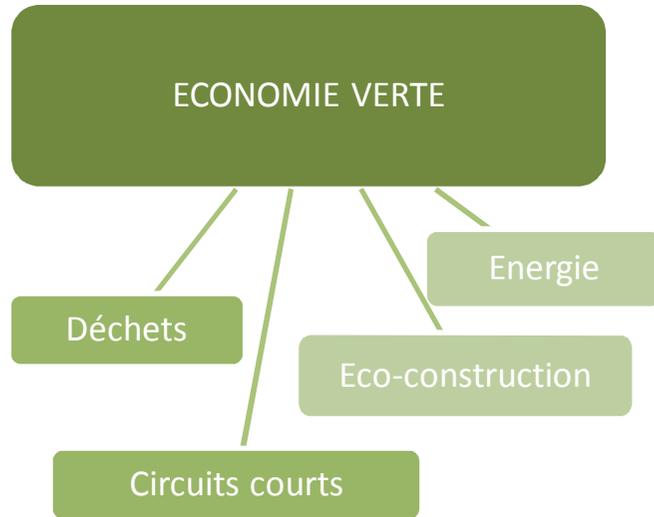
Renforcer l'attractivité des territoires  
ruraux par le maintien et le  
développement des services

2 principes  
transversaux

Promotion de l'intelligence collective par la mise en réseau des acteurs du  
développement local

Prise en compte des défis posés par la transition écologique et énergétique  
à l'échelle locale

# Thèmes principaux des candidatures





# PO FEDER

## AXE 3: TRANSITION ENERGETIQUE ET VALORISATION DURABLE DES RESSOURCES

		% de la maquette FEDER	Montant FEDER
		40,4%	110,85
OT4	TRANSITION VERS UNE ECONOMIE A FAIBLE EMISSIONS de CO2 DANS TOUS les SECTEURS	33,9%	93,01
	Production et distribution de sources d'énergies renouvelables ( P4a)	4%	10,9
	Efficacité énergétique, énergies renouvelables dans les infra publiques et le logement (P4c)	10,9%	29,73
	Systèmes de distribution basse tension, intelligents (P4d)	2,9%	7,93
	Stratégies faible émissions Carbone, mobilité urbaine durable (P4e)	16,1%	44,2
OT6	PROTECTION ENVIRONNEMENT UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES	6,5%	18,89
	Biodiversité et eau (P6d)		

## **P4A: Augmenter la part d'énergie renouvelable dans la consommation d'énergie régionale**

*10,9 M€ - 4% de la maquette FEDER*

Soutien phase amont des projets : études, expertises

Soutien projets exemplaires et reproductibles avec objectif de massification à plus long terme:

- production, stockage et distribution chaud/froid utilisant les Enrs
- priorités sur biomasse, thalassothermie et technologies non matures

## **P4A: Accroître la performance énergétique du logement et des bâtiments publics**

*29,97 M€ - 10,9 % de la maquette FEDER*

Soutien phase amont des projets : études, expertises visant stratégies de massification de la rénovation énergétique à l'échelle de parcs immobiliers

Soutien aux audits énergétiques et environnementaux patrimoniaux ou sur un ensemble de bâtiment ou sur une zone d'aménagement cohérente en vue de l'élaboration de programmations pluriannuelles de travaux.

Appui et à la mise en place et à l'animation de démarches territoriales ou sectorielles d'accompagnement à la rénovation énergétique et environnementale

Investissements travaux de réhabilitation énergétique et environnementale exemplaire ( inclue Enr liés au bâti )

### Ligne de partage :

- Bâtiments agricoles sur FEADER
- Hébergements collectifs de tourisme sur FEADER, volet dvlp rural

## **P6D : Réduire la pression sur la Biodiversité liée à l'artificialisation des surfaces en restaurant la biodiversité et les continuités écologiques**

*18 M€ - 6,5% de la maquette FEDER*

Etudes et travaux favorisant la fonctionnalité des continuités écologiques et des réservoirs biologiques

Etudes et travaux sur les espaces de la trame verte en sites urbains et périurbains (suppression d'obstacles, aménagements de passages pour la faune...) et sur la trame bleue (passes à poissons, suppression de seuils, renaturation de cours d'eau...)

Acquisition d'espaces présentant un intérêt écologique reconnu (pour la trame verte)

Actions liés à la protection des espèces et des habitats.

Investissements pour la gestion de l'accueil du public (pour la trame verte)

### Ligne de partage :

- Projets à caractère interrégional sur POIA
- Projets concernant des habitats ou des espèces emblématiques du Fleuve Rhône sur POP Rhône
- Projets relevant de mesures agroenvironnementales et de N2000 sur FEADER



# PO FEDER:

Retrouvez les Appels à propositions 2015 sous

<http://europe.regionpaca.fr>

Dépôt des dossiers complets : 28/02 – 30/04 –  
30/06



# FEDER POIA 2014-2020

## La stratégie du POIA 2014-2020

**Axe 1:** Protéger et valoriser les ressources alpines pour un développement durable des territoires de montagne

64% de la maquette affecté à la protection, la promotion du patrimoine culturel et naturel + préservation de la biodiversité

**Axe 2:** Structurer et consolider la filière alpine de transformation du bois pour la construction

18% Soutien des investissements des entreprises 1ère et 2de transformation des entreprises bois des Alpes

**Axe 3:** Développer la résilience des territoires et des populations face aux risques naturels

15%

## Axe 2 : 2 Types d'actions

- **La modernisation et le développement des entreprises de première et seconde transformation du bois**
- **Le soutien de la structuration des acteurs de la transformation du bois d'oeuvre local**

# Prochaines étapes

- Réunions départementales d'informations: mars – avril 2015
- Réunions thématiques au moment du lancement des appels
- Toute l'information sur le site des fonds européens en PACA :

<http://europe.regionpaca.fr>

Merci de votre attention!